

COMMUNE DE RAMATUELLE

Droit de préemption urbain

Zones concernées par la délibération n°134/2017
du 31 octobre 2017

- Zone UA y compris les sous-secteurs UAa et UAh
- Zone UD stricte

Extrait du document graphique du plan local d'urbanisme
modifié par délibération du 30 janvier 2014

